



Stop aux brevets sur nos plantes! (2021)

Nos recherches sur les demandes de brevets menées en 2020 montrent comment l'industrie échappe aux interdictions prévues par le droit des brevets



Photo: Falk Heller

Résumé en français du rapport „Stop patents on our food plants!
Research into patent applications conducted in 2020 shows how the industry is escaping prohibitions in patent law“

Publié par NO PATENTS ON SEEDS! en Mars 2021.

Toutes nos publications: <https://www.no-patents-on-seeds.org/en/background/publications>

Le problème

Les brevets accordés sur les semences représentent l'un des plus grands risques pour la sécurité alimentaire mondiale et la souveraineté alimentaire régionale. Les brevets créent des monopoles : les plantes et les animaux revendiqués dans les demandes de brevets ne peuvent plus, une fois le brevet accordé, être utilisés par d'autres sélectionneurs, jardiniers ou agriculteurs pour la reproduction ultérieure sans l'autorisation du détenteur du brevet. Dans de nombreux cas, les brevets couvrent également l'utilisation des plantes récoltées pour la production alimentaire. En conséquence, une poignée de grandes entreprises vont acquérir un contrôle considérable sur notre production alimentaire. Elles décideront de ce que nous mangeons, de ce que les agriculteurs produisent, de ce que les détaillants vendent et du prix que nous devons tous leur payer pour cela. Cette évolution aura également des conséquences pour les pays dits « du Sud ».

L'objet de la controverse

En juin 2017, l'Office européen des brevets (OEB) a décidé que les brevets sur les plantes et les animaux sélectionnés de manière conventionnelle ne devraient plus être accordés. Cependant, il existe encore des failles juridiques : L'OEB n'obéit pas aux différences profondes qui existent entre le génie génétique (brevetable) et la sélection conventionnelle (non technique, non brevetable). Dans la pratique actuelle de l'OEB, les plantes issues de modifications génétiques aléatoires sont considérées comme des inventions brevetables. Il existe déjà plusieurs exemples montrant comment les lacunes juridiques ont permis à l'OEB de continuer à accorder des brevets, par exemple sur la bière et l'orge, les melons et les laitues issus de méthodes aléatoires de sélection conventionnelle.

La stratégie des grandes entreprises

Comme le montre l'aperçu des demandes de brevet présentées dans ce rapport, des entreprises telles que BASF, Bayer-Monsanto, DowDupont (Corteva) ou KWS semblent essayer d'exploiter ces lacunes juridiques : Ces entreprises utilisent des formulations spécifiques dans leurs demandes de brevet pour confondre des éléments techniques (génie génétique) avec des méthodes standard de sélection conventionnelle afin de donner l'impression d'une invention technique. Si l'on ne met pas fin à ces brevets, les conséquences seront énormes pour les sélectionneurs, les agriculteurs et les consommateurs. Ceux-ci deviennent en effet de plus en plus dépendants des grandes entreprises qui peuvent contrôler l'accès aux ressources biologiques nécessaires à la sélection. C'est pourquoi des décisions politiques doivent être prises le plus rapidement possible, faute de quoi l'incertitude juridique actuelle compromettra notre sécurité alimentaire à l'échelle mondiale.

La demande politique

NO PATENTS ON SEEDS ! souhaite obtenir la "liberté d'entreprendre" pour tous les sélectionneurs, jardiniers et agriculteurs européens impliqués dans la sélection conventionnelle, la culture et la conservation des plantes comestibles et des animaux de ferme. L'accès à la diversité biologique nécessaire à la poursuite de la sélection ne doit pas être contrôlé, entravé ou bloqué par des brevets.